

La construction d'un « sujet du discours » dans les comptes rendus de conseils de l'université de Nanterre : une perspective énonciative

The construction of a « discourse subject » in the university councils' minutes of the University of Nanterre: an enunciative perspective

Frédérique Sitri



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/8196>

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Référence électronique

Frédérique Sitri, « La construction d'un « sujet du discours » dans les comptes rendus de conseils de l'université de Nanterre : une perspective énonciative », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 78 | 2022, mis en ligne le 01 décembre 2022, consulté le 09 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/8196>

Ce document a été généré automatiquement le 9 avril 2023.

Tous droits réservés

La construction d'un « sujet du discours » dans les comptes rendus de conseils de l'université de Nanterre : une perspective énonciative

The construction of a « discourse subject » in the university councils' minutes of the University of Nanterre: an enunciative perspective

Frédérique Sitri

Introduction

- 1 Cette contribution vise à saisir les modalités de construction d'un « sujet du discours » dans les comptes rendus (CR) de conseils d'université/conseils d'administration (CU/CA) de l'université de Nanterre de 1971 à nos jours, à partir de l'examen de la façon dont se réalisent, dans le corpus, les configurations énonciatives propres au genre du compte rendu. Elle vise de ce fait à formuler des hypothèses sur une évolution des propriétés de ce sujet sur la période considérée.
- 2 Le compte rendu de réunion est un texte écrit qui suppose un locuteur L organisant la représentation des dires des locuteurs I tenus pendant la réunion. Dans la perspective du modèle développé par J. Authier-Revuz, le compte rendu de réunion est ainsi un genre « tout en RDA » (Authier-Revuz, 2020 : 582-583)¹. À ce titre, l'appartenance au genre, manifestée le plus souvent par le titre du document, permet d'interpréter le texte comme relevant de la RDA même en l'absence de toute forme explicite de RDA. Plus spécifiquement, le compte rendu possède la propriété de « tenir lieu » de la réunion qu'il représente, propriété qui revêt une dimension juridique – acter les

décisions prises par vote – validée par la signature figurant à la fin du document (voir notre Présentation)².

- 3 L n'est pas, selon nous, superposable avec les individus identifiés par cette signature. Nous l'appréhendons plutôt comme l'instance d'énonciation impliquée par le compte rendu, envisagé comme un texte monologal dont la propriété est de représenter l'interaction dialogale – impliquant plusieurs locuteurs –, dont il tient lieu (Sitri, 2022). Cela signifie d'une part que L est fondamentalement une construction de type énonciatif, et d'autre part que cette construction est réglée par le genre. On est très proche ici de la perspective de F. Rastier, reprise par J.-P. Bronckart (2008), lorsqu'il prône une « 'désontologisation' de certains des paramètres ou instances habituellement considérés comme externes à la textualité » le conduisant à « remplacer » le problème de l'énonciateur « par celui de foyer énonciatif, tel qu'il est représenté dans le texte et/ou situé par les règles du genre » (Rastier, *Arts et Sciences du Texte* p.18 cité par Bronckart, 2008 : 41). On suit particulièrement Bronckart lorsqu'il insiste sur la dimension générique de la production de cette instance :

Outre donc qu'il est un modèle pétri d'altérité, l'auteur, dès qu'il « entre en texte », qu'il sollicite un modèle de genre, ne peut que se soumettre aux règles organisatrices de cette textualité et de cette généricité ; ou de manière plus générale, une personne, dès lors qu'elle met en œuvre un système sémiotique, est nécessairement contrainte de *transférer la responsabilité* du produit qui en résulte à une instance « autre », relevant de ce même système. La notion de *narrateur* paraît bien avoir été construite pour désigner ce type d'instance, mais d'une part elle ne semble pouvoir désigner que l'instance de gestion des segments de textes de l'ordre du RACONTER, et d'autre part et surtout, sa connotation personnalisante (*le narrateur*, et bienséance oblige, *la narratrice* !) produit un effet de réification et est ce faisant source de quasi permanente confusion. Nous avons nous-même été bien hésitant quant à la qualification de cette instance, que nous nous sommes finalement résigné à qualifier de « textualisateur » ; mais pour éviter le danger de réification évoqué, nous proposons d'adopter désormais l'expression bien plus adéquate de *foyer énonciatif*, telle que la définit François Rastier (cf. Chapitre II, citation 35, p. 40). [...] (2008 : 82).

- 4 Pour Bronckart, ce « foyer énonciatif » met en scène les diverses « voix » présentes dans le texte – nous dirions qu'il organise les formes de représentation du discours autre –, et gère les attributions modales. Caractérisant donc L entendu comme « foyer énonciatif » à partir des traits du genre « compte rendu de réunion » tel qu'il s'actualise dans le corpus, c'est essentiellement dans le cadre de la Représentation du Discours Autre (RDA) que nous situerons nos analyses, envisageant la fonction « auto-configurante » de la RDA mise en évidence de façon détaillée par Authier-Revuz (2020 : chap. 12) :

La RDA que présente un discours – degré de présence, autres convoqués, formes de la représentation... – fait partie, au même titre que tous les autres aspects d'un discours, des éléments par lesquels celui-ci se positionne par rapport à d'autres discours dans le champ discursif. (2020 : 470)

- 5 Si la notion de « foyer énonciatif » vise à « désontologiser » (le terme est de Rastier) ou à « déréifier » l'instance de production du texte, la question se pose du statut de ce qui est construit par le discours, souvent appréhendé en termes d'« image », de « figure » ou de « sujet », et doté de propriétés que l'on rapporte à un « éthos ». Ainsi, pour R. Amossy :

Toute prise de parole implique la constitution d'une image de soi. [...] délibérément ou non, le locuteur effectue ainsi dans son discours une présentation de soi. (1999 : 9)

- 6 La perspective « réifiante » est très nettement affirmée dans cette citation de D. Maingueneau :

L'instance subjective qui se manifeste à travers le discours ne s'y laisse pas concevoir seulement comme un statut, mais aussi comme une « voix », associée à un « corps énonçant, historiquement spécifié ». (2002 : 61)

- 7 La question se pose de façon d'autant plus aigüe que les textes que nous étudions relèvent de la sphère professionnelle/institutionnelle, et qu'ils sont en tant que tels caractérisés par un cadrage juridique fort et une routinisation importante : le « sujet » dont on reconstruit les propriétés est-il un sujet institutionnel ? Peut-on, à partir des marques linguistiques, dégager une figure de l'institution et de son évolution ? Ces textes participent-ils à construire cette figure ? C'est la position d'A. Duchêne qui, à partir de l'étude des guides de rédaction des comptes rendus des séances de l'ONU, affirme que ces « discours [ceux produits dans des espaces régulés par divers types de pratiques langagières] sont certes toujours situés, et contraints par des codifications posées/imposées par l'institution, mais qu'en même temps ils participent pleinement à l'existence de l'institution » (Duchêne, 2004 : 93). Dans le même ordre d'idées, mais dans un cadre d'analyse qui est celui de la RDA, D. Mazzucchetti conclut en ces termes son travail sur les comptes rendus exhaustifs de l'Assemblée nationale :

Ce qui surgit à l'arrière-plan de cette mise en relation de deux discours, l'un, en usage, tenant lieu de l'autre, révolu, c'est peut-être une même source énonciative, qui renverrait à ce que l'on pourrait appeler un discours d'assemblée, englobant dans un seul et même acte d'énonciation la production du discours par un corps délibérant autonome et sa réception par le corps des citoyens¹. (note 1 : Sur la conception de la représentation nationale comme un corps, voir Heurtin [1999] et Gardey [2015].) (Mazzucchetti, à paraître)

- 8 Une des questions à l'horizon de ce travail est celle de l'intentionnalité de la construction de cette image de soi – question discutée à propos de la catégorie de « l'éthos ». De fait, les corrections apportées sur les premiers états de texte, les discussions sur les modalités de rédaction représentées dans le compte rendu lui-même ou le choix de déléguer cette rédaction à un prestataire extérieur et non plus à un secrétaire membre du personnel de l'Université – c'est le cas à l'université de Nanterre en 2013 et, semble-t-il, dans bon nombre d'autres universités dans les années qui suivent la loi LRU³ – relèvent bien de normes et de prises de décisions conscientes. Il semble cependant difficile d'analyser en termes d'intentionnalité l'ensemble des choix formels que nous nous proposons d'étudier.
- 9 La numérisation de la série des CR de Nanterre n'étant pas achevée, notre corpus de travail est constitué d'un échantillon d'une quinzaine de comptes rendus de CU/CA de l'université de Nanterre de 1971 à nos jours (annexe 1), lequel permet de mettre en évidence des modifications formelles importantes sur la période, en particulier autour de 2013⁴.
- 10 La principale propriété générique des comptes rendus étant de relever de la RDA, c'est dans ce cadre que nous étudierons un certain nombre de marques renvoyant à un « foyer énonciatif » que nous désignerons par L suivant la terminologie de J. Authier-Revuz. De cette étude se dégageront des propriétés permettant de cerner les contours d'un « sujet » du discours. Nous nous pencherons d'abord de façon assez classique sur

l'emploi de « nous », la seule marque de personne qui apparaît de façon significative dans le corpus. Nous analyserons ensuite certaines particularités de la réalisation des modes de RDA, verbes de parole du DI et formes de MAE.

1. L'emploi de « nous »

- 11 Le foyer énonciatif se construit avant tout dans un texte par le jeu des formes personnelles. Comme le rappelle Amossy, « la construction d'une image de soi, pièce capitale de la machine rhétorique, a partie liée avec l'énonciation que les travaux d'Émile Benveniste ont placée au centre de l'analyse linguistique » (1999 : 11). Ainsi les marques de personne et les pronoms en particulier ne doivent pas être envisagés seulement du point de vue référentiel comme « embrayeurs », mais aussi du point de vue de ce qu'ils construisent dans le texte. E. Saunier (1998) introduit ainsi une distinction nette entre la « place d'interlocution », qui est une composante de la valeur référentielle des pronoms et réfère à des individus, et la « position énonciative », qui « renvoie à un système de coordonnées abstraites » (1998 : 2) :
- La fonction d'un pronom personnel clitique n'est pas de désigner une entité occupant une certaine place d'interlocution, mais de représenter cette entité en tant qu'elle est située en une certaine position énonciative. (*ibid.*)
- 12 La labilité référentielle des pronoms personnels montre qu'ils « ne sont pas seulement des indicateurs ou des anaphoriques, autrement dit des 'aiguilleurs' référentiels mais qu'ils construisent (situent, représentent) les entités auxquelles ils renvoient, en leur conférant un statut sur le plan énonciatif » (*op. cit.* : 4).
- 13 Dans le cas qui nous occupe, les marques de personne (au sens de Benveniste, c'est-à-dire 1^{re} et 2^e personne) ne peuvent s'interpréter indépendamment du statut du compte rendu comme « genre de RDA ». La RDA étant « caractérisée formellement comme articulation métalangagière de deux actes d'énonciation distincts » (Authier-Revuz, 2020 : XXIX), **A** et **a**, tel que **a** est enchâssé dans **A** et chaque acte d'énonciation étant pourvu de coordonnées personnelles (locuteur/récepteur), temporelles et le cas échéant spatiales, les modalités d'articulation entre **A** et **a** constituent un critère qui différencie les modes à ancrage énonciatif unique (DI, MAE, MAS), à ancrage double (DD) et à ancrage disjoint (DIL-Bivocal).
- 14 La particularité des textes que nous étudions est que les coordonnées de **A** – le CR – et celles de **a** – la réunion du conseil – sont fournies par le paratexte. Ainsi le producteur du compte rendu est-il doublement identifié d'une part par un en-tête constitué du nom de l'université (sous forme de logo à partir d'une certaine date) et, juste en dessous, du nom du service producteur et, d'autre part, par la signature, dont nous avons vu qu'elle n'apparaît qu'après 1976⁵. En revanche, le document ne fournit aucune indication sur le moment de production de **A**⁶. Pour ce qui est de **a** – la réunion du conseil –, ses coordonnées spatio-temporelles figurent sur la première page du document, sous la forme du nom de l'instance (*Conseil de l'université*), de la date, puis de la liste des présents.
- 15 Par ailleurs, la représentation des paroles échangées en séance est introduite par une formule rituelle dans une phrase passive ou à la troisième personne, telle « La séance est ouverte » ou « Le Président ouvre la séance », et non pas par une séquence narrative avec des marques de personne renvoyant à **L**⁷.

- 16 La présence et l'interprétation des marques de personne sont indissociables de l'ancrage énonciatif propre au mode de RDA dans lequel elles apparaissent : ancrage énonciatif unique au DI avec alignement des repères sur **A**, ancrage dissocié au DD, sur **A** dans le segment introducteur et sur **a** dans le segment autonome. Dans le corpus de comptes rendus officiels de CU/CA que nous étudions, c'est le DI qui domine sur la période. Cependant, certains segments sont interprétables comme du DD ou ne sont pas spécifiables relativement au mode de RDA (voir partie suivante)⁸.
- 17 Le corpus ne présentant qu'un nombre infime de formes de 1^{re} personne du singulier et de 2^e personne⁹, nos relevés ont porté sur la forme « nous » (et sur les adjectifs « nos », « notre », ou les pronoms « le(s) nôtre(s) »), forme par ailleurs très étudiée en AD en raison de sa plasticité et des effets qu'elle permet (voir entre autres Geoffroy (éd.), 1985 ; Née *et al.*, 2014 ; Lethier & Née, 2022). « Nous », en effet, associe le locuteur à un ensemble plus vaste dont l'empan est à géométrie variable. C'est donc l'instrument par excellence de la construction d'un énonciateur collectif ; plus précisément, pour se situer dans la perspective d'E.Saunier, on peut dire que « nous » construit l'énonciateur comme collectif.
- 18 Les formes de 1^{re} personne du pluriel apparaissent tout d'abord dans des textes – motions, lettres ouvertes, pétitions – insérés dans le texte du CR (et parfois présents en annexe). Ces textes au DD, bien souvent produits antérieurement à la réunion, font l'objet d'une introduction explicite représentée au DI, laquelle, associée à des éléments figurant dans le texte inséré, fournit sans ambiguïté le référent des marques de personne. En [1]¹⁰,

[1] M. Darriulat [collège étudiant] demande que les commissions soient plus espacées, pour que les étudiants puissent prendre toute leur place dans la discussion sur la réforme. **Il fait la déclaration suivante**, suite à la lecture des différents travaux et rapports relatifs à la réforme du 1^{er} cycle :

Les élus UNEF-ID du conseil de l'université viennent de prendre connaissance des quatre rapports de groupes de travail sur le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Nous pensons que **nous** n'étonnerons personne dans ce conseil en affirmant que ces textes ne sont pas sans susciter un certain nombre d'inquiétudes chez les étudiants [...]. (24 oct. 1983, p. 11)¹¹

- 19 « nous » réfère aux élus UNEF-ID mentionnés dans la première phrase, dont l, qui lit le texte en conseil, fait partie.
- 20 En dehors de ce cas de figure, les formes de 1^{re} PP apparaissent dans deux types de configurations qui ne relèvent pas de la même analyse sur le plan énonciatif.
- 21 1) La phrase avec « nous » est située dans le co-texte droit d'une phrase introduisant une prise de parole, mais est syntaxiquement autonome, comme en [2] :

[2] INFORMATION SUR LE REGLEMENT DU BUDGET

Le Président fait savoir que la Commission Rectorale s'est réunie.

M. DERYCKE explique que cette réunion s'est tenue le 1er juin avec pour objet, d'essayer en vain d'équilibrer le budget.

[suite de la prise de parole sur 4 phrases]

Le Recteur propose de prélever une somme, forfaitaire sur la Recherche financée par le Secrétariat d'État aux Universités pour participer aux frais communs de gestion. **Nous avons émis des réserves** à cette solution mais le Recteur pense prélever 10 % sur les tranches A + B. La tranche C ne sera pas touchée. [...] . (21 juin 1977, p. 5)

- 22 La présence de « nous » peut s'interpréter dans le cadre d'un passage au DD après une amorce au DI, « nous » référant dès lors à I (ici M. Derycke). Cette configuration apparaît sur l'ensemble de la période, comme le montre l'échantillon ci-dessous, même si sa fréquence semble diminuer (une seule occurrence en 2010 et une seule en 2015) :

[3] **M. Imberty fait le point** sur les divers travaux effectués. **Nous** sommes initialement partis d'un projet qui a suscité quelques émotions [...] (24 oct. 1983, p. 5)

[4] I/ BUDGET INITIAL 2010

Monsieur CHAPET précise que le travail d'ajustement se poursuit. [suite de la prise de parole sur 1 page et demie]

Un débat est à engager sur les pistes de travail proposées il y a plus de trois mois par l'université et sur lesquelles **nous** n'avons pas de réponse. (15 fév. 2010, p. 2-4)

[5] **M. BRECHET souligne que**, dans certaines filières, l'Université pourrait difficilement accueillir plus d'étudiants. [1 phrase]. Pour la filière droit, le nombre de places mis en jeu est suffisant. **Nous** avons suffisamment de places en jeu. Le SAIO ne peut donc pas demander d'augmenter le nombre de places offertes. (19 oct., 2015 p. 5)

- 23 2) « Nous » apparaît dans une proposition dépendante d'un verbe de parole (VdP) :

[6] **M. Babeau demande si nous** pourrions inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance [...] (11 mai 1973, p. 2)

[7] M. IMBERTY comprend les impossibilités administratives, mais **il attire l'attention du Conseil** sur la nécessité de satisfaire les chargés de cours **si nous** voulons valider les examens en Psychologie. (21 juin 1977, p. 8)

[8] M. le Pr répond que la loi qui **nous** régit actuellement... (24 oct. 1983, p. 4)

- 24 Étant argument d'un verbe dépendant syntaxiquement d'un VdP, et les repérages se faisant sur A, le pronom renvoie donc normalement à L (foyer énonciatif), manifestant ainsi sa présence dans le texte.

- 25 Plus précisément, le référent de « nous », précisé par les contextes d'emploi, correspond à des entités collectives facilement identifiables par le contexte : le Conseil [6 et 7], l'Université française en général [8], ailleurs l'université de Nanterre ou plus étroitement l'équipe présidentielle. Il est donc logique que « nous » alterne avec les noms collectifs équivalents : « le Conseil » et, surtout, « l'université » – sous les formes « l'Université », « l'université/l'Université Paris Nanterre », « Paris X », « Nanterre », « Paris Nanterre » :

[9] La réorientation politique de **l'Université** nécessite une séance extraordinaire du CA, pour autant qu'elle ait été préparée. [...]

Cependant Monsieur AUDEOUD soutient que si ce projet aboutit il faut que

d'une certaine façon l'**Université Paris X** y participe. [...]

Il [Monsieur Laks] condamne l'attitude qui consiste à penser que le projet n'aboutira pas ou dans la difficulté. Il est nécessaire que **Paris X** se positionne sur ce projet phare [...] (26 mars 2007, p. 8-9)

- 26 Dans le CR de 2006, on ne relève aucune occurrence de « nous ». De fait, sur la période, l'échantillon semble indiquer que la diminution de la fréquence de « nous » s'accompagne d'une augmentation du nombre d'occurrences de ces noms collectifs, de sorte que tout se passe comme s'ils étaient employés en quelque sorte à la place du pronom. Une telle hypothèse demande bien entendu à être validée sur l'ensemble du corpus numérisé, de même que l'examen systématique des contextes dans lesquels apparaît « nous » et leur évolution en diachronie.
- 27 Ainsi, dans les deux cas, « nous » englobe le locuteur et les allocutaires, éventuellement pris dans un ensemble plus large, mais ce locuteur et ces allocutaires ne sont pas identiques : ils réfèrent aux paramètres de la situation **a** dans un cas (la réunion du conseil), de la situation **A** dans l'autre (le texte du compte rendu). Dans la configuration 2), on pourrait certes considérer que l'emploi de « nous » est la trace d'une harmonisation sur **A** qui n'est pas réalisée, comme une erreur ou une coquille du rédacteur, qui normalement ne se représente pas dans son texte. En [10] par exemple, la rupture de construction est évidente¹² :

[10] Sur ce dernier point, **le Président rappelle que** [...]

Le Président a pu constater avec certitude que les universités parisiennes ne sont pas prêtes à observer une fermeture unitaire **et si nous sommes les seuls l'effet médiatique sera très faible**. (27 nov. 1989, p. 4)

- 28 Mais, même si c'est le cas, une telle configuration ouvre la possibilité de la construction d'un collectif intégrant **L**. Or, cette configuration disparaît dans la période récente, sur fond de diminution globale de la fréquence du pronom.

2. Les formes de Représentation du Discours Autre

- 29 Dans cette deuxième section, nous nous proposons d'étudier la façon dont se réalisent les modes de RDA dans le corpus en pointant là encore les évolutions identifiables sur la période. Authier-Revuz (2020) présente un certain nombre de « variables » permettant de caractériser un discours par sa RDA (développé dans le chapitre 15). Pour le compte rendu de réunion, la « valeur » d'un certain nombre de ces variables est fixée par la définition même du genre et pour l'essentiel celles qui sont susceptibles de varier sont le mode de RDA et, corollairement, le degré de reformulation. Pour ce qui concerne le CU/CA de l'université de Nanterre, on l'a dit, c'est globalement le mode DI qui est employé sur toute la période : les locuteurs sont identifiés par leur fonction syntaxique de sujets des verbes de parole, lesquels catégorisent leurs dires. Nous nous proposons de nous centrer ici sur les phénomènes liés à l'attribution des dires et au sémantisme des verbes introducteurs de DI, puis aux « manières de dire » orales/familiales, qui peuvent faire l'objet d'un guillemetage.

2.1. L'attribution des dire

- 30 Si l'on compare les premiers CR de la nouvelle université créée en 1971 par la loi Faure aux CR des conseils de la faculté de Lettres dont elle est issue¹³, on observe que les dire y sont plus systématiquement attribués. Cependant, il existe de longues plages de texte non introduites, attribuables par défaut au Président [11], et ce encore dans un CR de 1985 [12] :

[11] Le Président remercie les membres présents. Il faut voir dans le fait que les séances du Conseil encadrent au plus près la période des vacances (dernière séance 1970-1971 : 29 juin ; 1^{ère} séance 1971-1972 : 9 octobre), son désir de tenir le Conseil informé et de l'associer aussi étroitement que possible à toutes les décisions engageant la politique de l'Université.

I - ADOPTION DES TROIS PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Ils ont été envoyés courant juillet car le rythme des réunions en juin a été si rapide que la diffusion n'a pu être faite d'une séance à l'autre. A ce sujet, le Bureau du Conseil a procédé à un échange de vues et considéré qu'il n'est sans doute pas indispensable de diffuser un compte rendu aussi détaillé de l'ensemble des interventions. [...] (9 oct. 1971, p. 1)

[12] 1 - INFORMATIONS

1) Le Président a peu d'informations à donner au conseil puisque la Conférence des Présidents a été reportée et aura lieu les 6 et 4 mars prochain, en présence de M. Chevènement.

2) Le Président a eu une conversation téléphonique avec le Ministère sur les Habilitations de 1^{er} cycle [...]. (4 mars 1985, p. 3)

- 31 En [12], c'est la structuration par le titre qui conduit à interpréter le paragraphe comme ayant pour locuteur le Président, même en l'absence de complémentation (du type « Informations du Président »)¹⁴ et c'est globalement une détermination générique qui conduit à une interprétation en termes de RDA en l'absence de VdP.
- 32 De façon encore plus surprenante, on peut également trouver un changement de locuteur non marqué par un verbe de parole, comme en [13] :

[13] **Mlle FERRARI fait savoir** que le résultat proclamé n'est pas contesté par l'UNEF.

Le conseil est maintenant au complet à l'exclusion des représentants étudiants de l'UER de Psychologie qui n'ont pas pris part aux élections bien qu'ils y aient été convoqués par lettres recommandées, et les personnalités extérieures qui viennent à renouvellement et que le Conseil va avoir à coopter. (11 mai 1973)

- 33 On observera par contraste le début du CR du 19 octobre 2015, lequel se caractérise au contraire par une attribution systématique des dire par identification du locuteur, sujet du VdP et donc marquage explicite du DI :

[14] I. POLITIQUE GÉNÉRALE ET INSTANCES

[...]

M. TRAIN rappelle que [...].

Le Président précise que [...]

M. VOILLIOT indique qu'il n'est pas opposé au tirage au sort [...]

Le Président indique que [...] (19 octobre 2015)

- 34 La systématisation observée dans le document de 2015 n'est sans doute pas sans lien avec l'externalisation de la rédaction du CR décidée en 2013. Il faudrait cependant

vérifier sur l'ensemble du corpus si la tendance n'est pas à l'œuvre avant cette modification. En tout état de cause, cette systématisation du marquage du DI est congruente avec la diminution de l'emploi de « nous » tout au moins dans une proposition complément d'un VdP et renvoyant dès lors à L.

2.2. Essai de typologie des verbes de parole (VdP)

- 35 Le DI est marqué par la catégorisation opérée par le lexique¹⁵. On considère généralement comme introducteurs de DI non seulement les VdP au sens strict, mais aussi les verbes de pensée ainsi que les verbes dits « d'attitude propositionnelle », indiquant l'attitude de l par rapport au contenu représenté (Marnette, 2002 ; Sitri, 2008). Or l'examen de notre échantillon fait là encore apparaître une rupture après 2013. Avant cette date en effet, à côté des VdP à proprement parler, on relève comme introducteurs de DI une grande variété de verbes. Tous les exemples ci-dessous correspondent à un nouveau tour de parole :

[15]

M. le Président **comprend mal** les abstentions (11 mai 1973, p. 1)

M. Lecercle **pense** que le Conseil doit s'engager à payer ces heures (21 juin 1977, p. 8)

M. RODRIGUEZ **se demande** s'il n'y a pas un problème de transparence [...] (14 janv. 1985, p. 272)

Me Rioux **déplore** le mode de fonctionnement du Conseil d'administration (21 fév. 2000, p. 6)

M/ Laks **fait part de son accord** avec Mme Rioux : le débat sur les orientations stratégiques et le budget n'a pas sa place à cette séance (21 fév. 2000, p. 6)

- 36 Ici tout se passe comme si L était en situation non seulement de catégoriser l'acte de parole accompli par l, mais également de représenter la position subjective de ce dernier par rapport au contenu représenté. Il n'est pas interdit d'entendre, dans certains de ces énoncés, la « voix » de l (« je n'admets pas », « je déplore »...), poussant à une interprétation en DIL-Bivocal, d'autant plus plausible quand le sème de « dire » est moins présent, comme dans « prend note » ci-dessous :

[16] Mme Delourme **prend note** mais ressent l'exposé de Mme Guillard comme un discours faisant davantage état des choix de la présidence que des réalités (16 oct. 2006, p. 26)

- 37 ou quand le verbe introducteur est à la forme négative, comme « n'admet pas » ci-dessous, qui fait entendre le positionnement de l :

[17] Mme ULLMO **n'admet pas** que l'on dise de ses collègues qu'ils n'ont pas été titularisés car ils n'ont pas accepté de mutation en province. (14 janv. 1985, p. 260)

- 38 ou encore au conditionnel, qui le plus souvent modalise un acte volitif :

[18] M Vigier **voudrait** rendre hommage au travail accompli par l'A.M.I.C.A.F. depuis 9 ans, en dépit de quelques imperfections. (14 janv. 1985, p. 264)

- 39 L'emploi du passé composé ouvre également, on l'a vu, à une interprétation en DIL (« j'ai été choqué »), même si la neutralisation est toujours possible :

[19] M. de Talhouet, qui a assisté à la fin du CA du 25 septembre, **a été choqué** par certains propos tenus. (16 oct. 2006, p. 4)

- 40 Dans le CR de 2015 en revanche, les verbes introducteurs de DI, qui semblent choisis dans une liste fermée, sont dans l'ensemble strictement des VdP¹⁶.

2.3. Manières de dire propres à I

- 41 Les formes orales ou familières, corrigées dans les brouillons des années 71 à 74 (Sitri, 2022 et à paraître), n'en sont pas moins présentes sur toute la période, du moins avant le CR de 2015, qui semble là encore marquer une inflexion notable. Ainsi même en 1973 on trouve un « maintenant » qui raccroche l'énoncé à la deixis de **a** :

[20] M. le Président souhaite compléter ce conseil dans des conditions dont la validité ne pourra pas être contestée. Depuis l'élection du nouveau Conseil 2 séances ont dû être improvisées pour une prise de position sur les DEUG (20 mars) et pour le problème de la grève et du contrôle continu (6 avril). **Maintenant**, il faut former le bureau, désigner la Commission budgétaire et comme le souhaite M. Hue désigner les représentants du C.U. au Conseil de la Bibliothèque (11 mai 1973, p. 1)

- 42 La co-présence de « nous » dans certains exemples fait pencher vers une analyse en DD, en relation avec le caractère oral des tournures (« là » en [21], « poser un sérieux problème » en [22]) :

[21] M. Pietri pense qu'il faut tenir compte de 3 éléments :

1) un élément d'efficacité, il s'agit de demander quelque chose de concret, **là nous sommes d'accord sur le retrait de la plainte**. (11 mai 1973 p. 13)

[22] M. DERYCKE explique que cette réunion s'est tenue le 1er juin avec pour objet, d'essayer en vain d'équilibrer le budget. [...]

Le Recteur propose de prélever une somme, forfaitaire sur la Recherche financée par le Secrétariat d'Etat aux Universités pour participer aux frais communs de gestion. **Nous** avons émis des réserves à cette solution mais [...]

La mesure la plus grave consiste à supprimer dans le poste 61, les crédits pour les moniteurs pour le 1er trimestre de la rentrée prochaine. **Cela va poser un sérieux problème**. (21 juin 1977)

- 43 tandis que l'oralité de la tournure en [23] oriente vers une interprétation en DIL :

[23] M. Demaldent remarque que beaucoup de personnes ne se sont pas exprimées, ce qui ne permet pas de dégager une majorité. En ce qui le concerne, il réaffirme la nécessité d'une journée active, hors du commun, avec un fonctionnement différent des autres jours. **Il en a assez du misérabilisme**, il veut que l'**Université** prouve qu'elle est bien vivante, qu'elle a besoin de forces et qu'elle soutient la situation intolérable des personnes ATOS. (27 nov. 1989, p. 7)

- 44 En [24], l'abréviation familière « facs » figurant dans un DI est de ce fait prise en charge par L.

[24] Mme Maupate **évoque** une méthode de fonctionnement existant dans d'autres **facts**, qui consiste à envoyer un document en fin d'année relatant toutes les modifications. (16 oct. 2006, p. 4)

- 45 Du point de vue énonciatif, les « manières de dire » font partie, dans le modèle de la RDA, de ce que J. Authier-Revuz appelle la couche modale « secondaire », correspondant aux marques de subjectivité, pour laquelle « [l'] intégration énonciative en DI ne présente pas [...] le même caractère de contrainte stricte que pour la couche primaire de la modalité d'énonciation » (Authier-Revuz, 2020 : 112)¹⁷.
- 46 Dans notre corpus, une expression orale ou familière est fréquemment assortie d'un guillemetage signalant une modalisation autonymique (Authier-Revuz, 1995 [2012]) :

[25] M. Lemette [VP chargé des études] pense que ... [...]

Dire que les filières de 1^{er} cycle seraient des filières professionnelles, compte tenu de **nos** moyens et de **nos** finalités, serait de la « **duperie** ». **Nous** devons mieux préparer les étudiants. (24 octobre 1983, p. 7)

[26] M. Turffet le déplore lui aussi, mais on ne peut pas contourner « **l'impérialisme linguistique anglais** », tant au niveau du matériel, que des modèles existants et du suivi technique. (14 janv. 1985, p. 267)

[27] M^{lle} Rossi indique que [...]. D'autre part elle souligne que [...]. La demande d'une journée « Fac morte » correspondrait à un « **coup de poing sur la table** » de la communauté universitaire... (27 nov. 1989, p. 7)

- 47 L'interprétation de cette modalisation autonymique uniquement marquée par le guillemetage est, par définition, ouverte : elle peut être attribuée à **I**, représentant ce qu'on pourrait appeler des « guillemets intonatifs » ou bien au compte de **L**, marquant dans ce cas à la fois un emprunt au discours de **I**, et une distance de la part de **L**.
- 48 La familiarité se double fréquemment d'une valeur polémique et/ou potentiellement menaçante pour la face de l'interlocuteur. C'est tout particulièrement le cas dans les moments de tension, en particulier avec les représentants étudiants :

[28] Mlle Mary [collège étudiant] souhaite un acte politique condamnant la loi CESEDA, cette loi « **inepte et raciste** »¹⁸. (16 oct. 2006, p. 36)

[29] M Audéoud confirme les propos de M. Lefebvre et pense même que rendre ces lettres publiques aurait un effet contre-productif. L'Université et le CA ne sont pas là pour faire de la « **gesticulation politicienne** ». (16 oct. 2006, p. 37)

- 49 Si les locuteurs dont les propos se trouvent ainsi guillemetés relèvent de statuts différents, on pourra se demander si le procédé n'est pas plus fréquent quand il s'agit de locuteurs étudiants. Le maintien des « modes de dire », et leur guillemetage, soulignent d'une certaine façon leur étrangeté voire leur incongruité dans le cadre d'un CA. On relèvera le cas de [30] où l'intervention de la locutrice est ponctuée de guillemets, pourtant non seulement sur des expressions mais aussi sur des propositions entières :

[30] Mme Revel [...]

Elle souhaite répondre à l'étudiante qui a remis en cause la section disciplinaire.

Mme Revel ne peut admettre qu'il soit dit que « **le Conseil de discipline laisse songeur quant aux méthodes employées** » et souhaite une explication quant à ces « **méthodes employées** ».

Mme Revel exige en outre des explications sur les propos faisant un parallèle entre les « **Grands Noms du Maccarthysme** » et la Commission de discipline.

[...]

Elle **ajoute** que « **la commission de discipline ne se laissera pas impressionner par les pressions que certains étudiants élus au Conseil font de part et d'autre** ». (16 octobre 2006 p. 3)

- 50 Le débat porte ici sur le compte rendu d'un précédent conseil : le guillemetage marque d'une part la citation par la locutrice de formulations de ce compte rendu avec lesquels elle est en désaccord, et d'autre part le respect de la littéralité des formulations qu'elle emploie dans le conseil en train de se tenir. Dans un contexte de tension entre membres du conseil, enseignants et étudiants, lié au texte d'un précédent compte rendu, le guillemetage pourrait constituer un moyen pour le rédacteur d'échapper à la critique.
- 51 Qu'il y ait ou non guillemetage, les formes analysées ici peuvent surprendre dans un régime discursif marqué globalement par l'euphémisation et l'atténuation des conflits. Dans de rares cas, on l'a vu, on peut les interpréter dans le cadre d'un DIL-bivocal, ce qui veut dire « partage des voix » entre L et l, et donc d'une certaine manière reprise à son compte par L des propos de l. Avec un « nous » en contexte proche, on peut également interpréter la séquence comme du DD le quel, s'il rend plus facile le maintien d'expressions orales, n'interdit pas en soi la reformulation. Mais, comme on l'a indiqué plus haut, l'alignement énonciatif sur A au DI n'est pas strict pour les marques de subjectivité relevant de la couche secondaire de sorte que rien n'interdit d'interpréter la séquence comme du DI, qui est le régime dominant. Quoi qu'il en soit, on considère la présence de ces expressions orales/familiales, particulièrement frappantes ou appropriées au statut (par exemple étudiant) de l, comme l'indice d'une présence de L manifestant une forme de prise en charge subjective. Cette présence est marquée avec le guillemetage, en tant qu'il signale une opération de modalisation.

Conclusion

- 52 Les fonctions du CR (enregistrer, acter les décisions, informer) découlent de son statut de « tenant lieu », qui suppose, sur le plan langagier, la RDA. C'est donc dans le cadre des formes de RDA observables dans le corpus, à partir du mode de construction de L, que l'on saisit la « cristallisation » d'un « sujet du discours » et que l'on observe son évolution, au-delà de la permanence du genre et du maintien sur la période d'une préférence pour le DI : disparition de l'emploi de « nous », forme qui, malgré les possibilités de maladresses dans l'emploi du DI signalées plus haut, ouvre à la construction d'un sujet collectif producteur du compte rendu ; disparition des marques d'oralité et des verbes d'attitude propositionnelle, traces d'une activité d'évaluation des dires des différents locuteurs et donc de la construction d'une instance d'évaluation. Pour conclure de façon provisoire, on interprétera les faits relevés ci-dessus comme la marque d'une sorte d'atténuation de la « consistance » du sujet du discours, qui peut être mise en regard d'une illusion de « transparence » et d'objectivité et la montée en puissance d'un « discours d'expert » produisant une sorte de « dépolitisation » du CA. Au-delà de la permanence de la forme générique et du « nom de genre », on voit donc comment la perspective diachronique fait apparaître, au seul niveau des formes

langagières consubstantielles au compte rendu de séance, des modifications importantes en lien avec la conjoncture historique, et qui participent à la construction d'une nouvelle image de l'université – modifications que nos travaux à venir vont permettre de préciser (Cormier & Sitri, 2023).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des comptes rendus constituant l'échantillon

	Date	Présidence
1	29 avril 1968	Conseil de Faculté, doyen Grappin
2	9 octobre 1971	Rémond
3	11 mai 1973	Rémond
4	21 juin 1977	Verdier
5	24 octobre 1983	Imberty
6	14 janvier 1985	Imberty
7	27 novembre 1989	Larivaille
8	21 février 2000	Legrand
9	11 février 2002	Legrand
10	16 octobre 2006	Audeoud
11	26 mars 2007	Audeoud
12	9 juillet 2007	Audeoud
13	12 avril 2010	Madeuf
14	19 octobre 2015	Balaudé
15	10 décembre 2018	Balaudé

NOTES

1. La dénomination « Représentation du Discours Autre » situe notre approche dans le cadre défini par J. Authier-Revuz, celui « d'une conjonction de discours *sur* et *dans* le discours, c'est-à-

dire de la réflexivité métalangagière à même de représenter du discours, et de l'hétérogénéité (altérité) du discours traversé par 'de l'autre' » (Authier-Revuz, 2020 : XVIII). Dans ce cadre, les modes de RDA englobent non seulement les formes de discours rapporté au sens classique du terme (Discours Direct ou DD, Discours Indirect ou DI, Discours Indirect Libre ou DIL), mais aussi la Modalisation Autonymique d'Emprunt (MAE) et la Modalisation en Assertion Seconde (MAS). Ces modes de RDA sont définis par un faisceau de traits relevant de l'ancrage énonciatif, du statut autonome d'une partie du discours représenté, du fait que le discours autre soit objet ou source du dire. Sur la notion de « genres du tenant lieu », voir Authier-Revuz, à paraître.

2. Voir les travaux de B. Fraenkel sur la signature (entre autres 2008) et Cormier ici-même. À Nanterre, il n'y a pas de signature avant 1976. À cette date, une double signature apparaît, celle du secrétaire de séance et celle du président, chacun étant identifié par son statut et/ou par son nom. Il est à noter que les CR sont dénommés « Procès-Verbaux » (PV) quand ils ont fait l'objet d'une adoption en séance.

3. La loi LRU ou loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, en accordant aux établissements une autonomie accrue, modifie en profondeur l'organisation des universités et participe au remodelage du paysage universitaire.

4. Des observations concordantes sont faites par Lethier & Wang ici-même, à partir d'une approche textométrique.

5. Voir Cormier ici-même pour une approche centrée sur cet aspect.

6. Seuls les commentaires sur les états corrigés donnent parfois cette indication, à usage interne.

7. Une telle structure narrative est en revanche attestée dans des comptes rendus « officieux » envoyés à titre d'information syndicale par exemple.

8. Le modèle développé par Authier-Revuz (2020) prévoit la « neutralisation » du mode de RDA : le genre du CR implique la RDA, mais le mode de RDA peut ne pas être spécifié.

9. Elles n'apparaissent qu'en contexte de discours direct et tout particulièrement dans des textes lus en séance (motions, déclaration de candidature, remerciement après une élection et insérées dans le compte rendu).

10. Nous avons indiqué quand cela était pertinent le statut des locuteurs, mais il était impossible de le faire systématiquement sans allonger la taille de l'article. Le gras souligne les éléments commentés.

11. La typographie du texte inséré est différente de celle du reste du CR. Dans les exemples, nous conservons les formes graphiques originales.

12. L'interprétation en termes de RDA est un peu complexe. Étant donné l'emploi du passé composé et non du présent, ce n'est pas l'acte de parole qui est représenté, mais le contenu des dires. Même si cet énoncé se situe en début de paragraphe, on considèrera qu'il est encore sous la portée du verbe de parole introduisant la prise de parole du président au paragraphe précédent.

13. L'université est fondée sur la base des facultés de Lettres et de Droit présentes sur le site.

14. Dans Sitri (à paraître), nous montrons comment les verbes de parole introduisant les dires du président sont supprimés au fil des corrections et comment ces dires peuvent se trouver intégrés à la structure du texte.

15. En particulier, mais pas seulement, par les verbes.

16. Lethier & Wang ici-même explorent de façon systématique l'évolution de ces formes.

17. Authier-Revuz (2020) fait la même distinction au niveau référentiel entre la couche primaire (embrayeurs et temps verbaux) et la couche secondaire (circonstants temporels). Voir plus bas.

18. La reprise démonstrative fait entendre une tournure orale.

RÉSUMÉS

Le présent article aborde le processus de construction d'une figure de l'université par les textes administratifs qu'elle produit sous un angle énonciatif, en étudiant les comptes rendus de conseils d'université. Se situant dans le cadre de la Représentation du Discours autre (RDA) tel que développé par Authier-Revuz (2020), il considère le compte rendu comme un genre « de RDA » qui tient lieu de la réunion qu'il représente, cette propriété ayant de plus une valeur juridique. Étudiant de façon diachronique l'évolution de la présence des formes de première personne, des guillemets, et des verbes introducteurs de Discours Indirect, l'article propose des hypothèses sur l'évolution de la consistance de ce « sujet du discours ».

The present paper addresses the construction of a University figure from an enunciative point of view on the bureaucratic texts which it produces – namely minutes councils. Situated within the framework of the Representation of Another Discourse (RDA) as developed by Authier-Revuz (2020), it considers the minutes as a discursive genre “of the RDA”: the whole discourse presents itself as “discourse of replacement” of the meeting. By studying the evolution of first person forms, quotation marks, and speech verbs, the article proposes some hypotheses on the evolution of this “subject of discourse”.

INDEX

Keywords : meeting minutes, reported speech, speech genres, university discourse, diachrony

Mots-clés : compte rendu, discours rapporté, nous, genre de discours, discours universitaire, diachronie

AUTEUR

FRÉDÉRIQUE SITRI

Céditec – Université Paris-Est Créteil Val de Marne